

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2020

Le vingt-trois mai deux mille vingt à dix heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Olivier JORIS, Maire sortant. La séance s'est déroulée à huis clos.

Présents : MRS. REUILLER A. REYNAUD T. LEFEVRE. M. JEAN-JACQUES CHOBRIAT. M. JUSSERAND D. JOUR T. SAULNIER M. MMES MONTGUILLON I. GUILLAUD C. ROUVERA A. formant la totalité des membres en exercice.

Absent excusé : 0

Absent non- excusé : 0

Pouvoir : 0

Date de la convocation : 18 Mai 2020

Mme MONTGUILLON Isabelle a été nommée secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 27 février 2019 a été adopté par les membres du conseil précédent réélus.

Monsieur JORIS Olivier, Maire sortant, après avoir fait l'appel des onze conseillers nouvellement élus, passe la parole à Monsieur LEFEVRE Michel, doyen de la séance, afin de procéder à l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Michel Lefevre remercie et félicite les nouveaux élus et demande à l'ensemble des membres du conseil municipal qui souhaite se présenter à l'élection du poste de Maire de la commune. Monsieur Olivier JORIS déclare sa candidature. L'ensemble des membres vote à bulletin secret. Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletins : 11
- Suffrages déclarés blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Olivier JORIS est élu à l'unanimité, Maire de la commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, et remercie l'ensemble du conseil.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT :

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal, la mise en place de trois adjoints sachant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de trois adjoints.

ELECTIONS DU 1^{er} ADJOINT :

:

Monsieur le Maire indique les principaux rôles que le 1^{er} adjoint aura à remplir : Conseiller Communautaire suppléant, gestion du cimetière, délégation pour la mise en place du PLUi et suivi des demandes d'urbanisme.

Après avoir fait le tour de table, Monsieur Alain REUILLER se déclare candidat.

Le conseil vote à bulletin secret. Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletins : 11
- Suffrages déclarés blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Monsieur Alain REUILLER est élu 1^{er} adjoint à l'unanimité.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Monsieur le Maire indique également que le second adjoint aura comme mission principale la gestion des travaux, la sécurité routière et sera le représentant du hameau de Mondonville Ste Barbe.

Madame Isabelle MONTGUILLON et Monsieur Michel LEFEVRE, se déclarent candidats et les membres du conseil votent à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletins : 11
- Suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Madame Isabelle MONTGUILLON obtient 5 voix et Monsieur Michel LEFEVRE obtient 5 voix

Il est procédé à un second tour puisqu'il y a égalité entre les deux membres.

Après vote à bulletin secret pour le 2^{ème} tour, et dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletins : 11
- Suffrages déclarés blancs et nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Madame Isabelle MONTGUILLON obtient 4 voix et Monsieur Michel LEFEVRE obtient 7 voix.

Monsieur Michel LEFEVRE est élu 2^{ème} adjoint.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Monsieur le Maire informe que le 3^{ème} adjoint aura comme mission, la gestion du personnel, des archives communales et le contact associatif.

Madame Angéline ROUVERA et Monsieur Jean-Jacques CHOBRIAT, se déclarent candidats, et les membres du conseil procède au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Bulletins : 11

- Suffrages déclarés blancs : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Madame Angéline ROUVERA obtient 3 voix et Monsieur Jean-Jacques CHOBRIAT obtient 7 voix.

Monsieur Jean-Jacques CHOBRIAT est élu 3^{ème} adjoint.

LECTURE ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et demande à chaque membre du conseil de la signer.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire fait lecture des délégations que le conseil municipal peut lui attribuer.

Le conseil approuve à l'unanimité.

ENVOI DES CONVOCATIONS POUR LE CONSEIL MUNICIPAL PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal, s'ils sont d'accord pour que la mairie adresse les convocations du conseil ainsi que différents documents utiles par voie électronique.

Madame Angéline ROUVERA et Monsieur Jean-Jacques CHOBRIAT demandent à ce qu'une copie leur soit faite sur papier.

Monsieur le Maire indique qu'il serait bien d'envisager l'achat d'un rétroprojecteur afin de pouvoir diffuser à l'ensemble des documents aux membres lors des séances.

Les conseillers souhaitant assister au conseil municipal avec leur propre ordinateur ou tablette sont invités à le faire.

QUESTIONS DIVERSES :

- Remise des différentes commissions communales, choix à déterminer au prochain conseil ;
- Attente des nouvelles directives du gouvernement pour déterminer si les cérémonies du 14 Juillet et du mois d'Août pourront être organisées ou pas car la commémoration du mois d'Août rassemble en temps normal des personnes qui viennent d'assez loin et concerne beaucoup de seniors ;
- Prochain conseil municipal le 02/06/2020 à 20h00 en huis clos ;
- Réunion des adjoints le 27/05/20 à 19h à la mairie.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 11h35.